Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 12/08/2024

CHARCU-PAC LES PROVINCES CHARCUPAC LES PROVINCES rappelle Jambon cuit italien rôti aux herbes



- Noms des modèles ou références concernés : **Jambon cuit italien rôti aux herbes**
- Marque : **NO NAME**
- **GTIN 3560070753710 Lot 208110 Date limite de consommation 30/08/2024**
- Conditionnements : **Barquette**
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/08/2024 au 08/08/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 57032001 CE**
- Informations complémentaires : **Barquette papier brun**
- Zone géographique de vente : **Régions : Auvergne-Rhône-Alpes**
- Distributeurs : **Carrefour**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Rupture de la chaîne du froid**
- Risques encourus par le consommateur : **Modifications organoleptiques**
- Description complémentaire du risque : **La rupture de la chaîne du froid a pu provoquer une altération qualité du produit, potentiel développement microbien pouvant diminuer la durée de vie du produit**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 23 août 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0354229020**
- Informations complémentaires publiques : **Tous les magasins ne sont pas concernés par ce problème de rupture de la chaîne du froid. Seuls quelques magasins se trouvant dans la région Rhône Alpes sont concernés. En cas de doute, vous pouvez vous rapprocher de votre magasin pour savoir si votre produit est concerné.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre